

i2S
Société Anonyme
au capital de 1.365.133,27 €
Siège Social : 28-30, rue Jean Perrin
33608 PESSAC CEDEX
315 387 688 RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 27 JUIN 2016

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous exposer la situation de notre société et son activité pendant l'exercice de douze mois s'étendant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. Activité

i2S totalise pour l'année 2015 un chiffre d'affaires de 13,8 M€, en légère baisse de -1,6 % par rapport à 2014, en raison du contre coup de deux évènements importants :

- Un décalage de livraison par son client d'une importante commande de sondes 3D, impactant l'activité de Vision Industrielle
- L'écroulement du marché Russe lié à la dégradation du rouble et au contexte géo politique international, impactant les ventes de scanners de l'activité DigiBook

En 2015, l'export est à 5,9M€ en baisse (-16,5%) et représente maintenant 42,5% du chiffre d'affaires global.

La marge brute globale diminue quant à elle de -2,9% (5 807,5 k€ vs 5 982,4 k€).

Cependant la Valeur Ajoutée augmente en valeur +1,7% (4398,2k€ vs 4326,3k€) et en ratio passant de 30,8% en 2014 à 31,9% en 2015.

L'Excédent Brut d'Exploitation est toujours positif à +245 K€ en progressant de +11 K€ par rapport à 2014.

Le résultat net d'i2S est bénéficiaire à 212 K€ en 2015 (1,5% du CA), proche du bénéfice de +218,0 K€ (+1,6% du CA) réalisé en 2014.

1.2. Evolution des résultats et de la situation financière de la société

	31/12/2014		31/12/2015		Evolution 2015/2014
Chiffre d'affaires HT	14 025,9	100,0%	13 804,4	100,0%	-1,6%
Marge brute	5 982,4	42,7%	5 807,5	42,1%	-2,9%
Frais généraux	1 439,3	10,3%	1 297,3	9,4%	-9,9%
Achats R&D	216,7	1,5%	111,9	0,8%	-48,3%
Valeur ajoutée	4 326,3	30,8%	4 398,2	31,9%	1,7%
Subventions d'exploitation	314,9	2,2%	46,5	0,3%	-85,2%
Impôts, taxes, form.pro.	179,6	1,3%	162,8	1,2%	-9,3%
Masse salariale et intérim	4 227,4	30,1%	4 036,6	29,2%	-4,5%
E.B.E.	234,3	1,7%	245,3	1,8%	4,7%
Amortissements/provisions	(193,6)	-1,4%	(244,3)	-1,8%	26,2%
Résultat d'exploitation	40,6	0,3%	1,0	0,0%	-97,6%
Résultat financier	6,3	0,0%	6,2	0,0%	-2,2%
Résultat courant	46,9	0,3%	7,1	0,1%	-84,8%
Résultat exceptionnel	(34,6)	-0,2%	89,7	0,6%	359,5%
Participation des salariés	0,0	0,0%	0,0	0,0%	
IS	(205,7)	-1,5%	(115,0)	-0,8%	
Résultat net	218,0	1,6%	211,9	1,5%	-2,8%

1.3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Le chiffre d'affaires diminue de -1,6%, passant de 14 025,9 K€ à 13 804,4 K€ alors que le volume d'activité globale, incluant les productions stockée et immobilisée, a augmenté, (14 474,5k€ vs 13 909,1k€)

Le volume de marge brute sur activité diminue de -2,9% (5 807,5 K€ vs 5 982,4 k€), et son taux se réduit de -0,6 point de CAHT.

Les dépenses de R&D (achats externes et rémunération internes) sont en diminution de -171 k€ (-15,7%, 918 K€ en 2015 vs 1089 K€ en 2014), restant cependant à un niveau suffisant pour maintenir l'avance technologique d'i2s.

La masse salariale et l'intérim ont diminué de -191 k€ (-4,5%) et les frais généraux de -142k€ (-9,9%)

Les subventions d'exploitation diminuent fortement et passent à 46,5 K€ contre 315 k€ en 2014.

Aussi l'ensemble de ces facteurs conduisent ;

- à une augmentation de la Valeur Ajoutée en valeur +1,7% (4398,2k€ vs 4326,3k€) et en ratio passant de 30,8% en 2014 à 31,9% en 2015
- à une augmentation de l'EBE de +4,7% (245,3 K€ contre 234,3k€ en 2014).

Les frais généraux ont diminué de -9,9% (-142 k€ vs 2014)

Il est procédé en 2015 à une révision l'estimation des stocks à risques et du calcul des provisions pour dépréciations. Il en résulte la passation d'une provision pour dépréciation de 178 K€ au titre de l'exercice 2015.

Par ailleurs, la destruction de stocks anciens intégralement dépréciés avant l'année 2011 a généré une reprise sur provision de 99 K€.

L'évolution du résultat financier a été la suivante :

	2014	2015	Variation
Reprise sur provisions pour dépréciation et transfert de charges financières	385 102 €	0 €	(385 102) €
Gains de change	16 989 €	25 426 €	8 437 €
Produits nets de cession de VMP	5 223 €	387 €	(4 836) €
Produits nets comptes à terme	9 449 €	23 804 €	14 355 €
Revenus de créances sur participations	0 €	0 €	0 €
Autres	47 883 €	150 €	(47 733) €
Total des produits financiers	464 645 €	49 767 €	(414 878) €
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	0 €	0 €	0 €
Pertes sur créances liées à des participations	385 102 €	0 €	(385 102) €
Pertes de change	4 431 €	11 450 €	7 019 €
Intérêts des emprunts	20 917 €	12 980 €	(7 937) €
Intérêts Factofrance	36 509 €	13 523 €	(22 986) €
Autres	11 382 €	5 646 €	(5 737) €
Total des charges financières	458 341 €	43 599 €	(414 742) €
Résultat financier	6 305 €	6 169 €	(136) €

Détail des produits et charges exceptionnels	
Produits exceptionnels	107 282
Reprise sur provision engagement de retraite	87 008
Produits de cession des immobilisations corporelles	9 474
Produits de cession des immobilisations financières	10 800
Charges exceptionnelles	17 599
Valeur comptable immo corporelles cédées	8 299
Valeur comptable immo financières cédées	9 300
Résultat exceptionnel	89 684

Le montant du crédit impôt recherche pour l'exercice 2015 s'élève à 47 588 Euros et le montant du crédit impôt innovation pour l'exercice 2015 s'élève à 67 457 Euros

1.4.Fait marquants de l'année 2015

L'évolution de la société se poursuit normalement, malgré les fluctuations des marchés. Après les restructurations internes, l'assainissement des participations externes, la relance de l'innovation et le rétablissement de la confiance auprès de nos principaux clients, la société a retrouvé ses fondamentaux économiques.

1.5.Evènements marquants hors activité économique

Dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015, il a été procédé au rachat de 38 742 actions propres.

1.6. Activité en matière de Recherche et Développement

L'activité de R&D 2015 s'est établie dans la continuité des programmes précédents :

- Scanners et logiciels DigiBook
- Participation à des programmes collaboratifs dans le médical, le contrôle industriel et les drones.

1.7. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation a diminué de -9 K€ (3 000 k€ en 2014 contre 2991 K€ en 2015)

Le détail de cette variation est le suivant :

	31-déc-14	31-déc-15	Incidence sur variation du BFR
Variation actifs d'exploitation	6 124	6 116	(8)
. Stocks et en-cours	2 476	3 041	565
. Avances & acomptes / cdes fournisseurs	94	42	(52)
. Clients après en cours cédé au factor	1 756	1 491	(265)
. Autres créances (dont réserve factor)	1 761	1 368	(393)
. Charges constatées d'avance	38	174	137
Variation dettes d'exploitation	3 124	3 125	(1)
. Avances & acomptes / commandes clients	540	441	99
. Dettes frs & cptes ratt.	1 688	1 764	(77)
. Dettes fiscales & sociales	860	760	99
. Autres dettes	-3	132	(135)
. Produits constatés d'avance	40	27	12
Variation du besoin en fonds de roulement			(9)

L'endettement net a diminué de 334 k€, les immobilisations ont augmenté de 496 k€ et la CAF s'établit à +300 k€.

Il en résulte que la trésorerie globale de la société s'est réduite de -521 k€ en passant de 3 930 K€ à 3 409 k€.

i2S dispose d'une trésorerie positive de 3,41 M€ à fin décembre lui permettant d'assurer la pérennité de ses activités.

1.8. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Malgré la concrétisation de contrats industriels et la réalisation de nouveaux produits pour nos clients OEM, l'environnement économique français reste encore fragile, en particulier l'investissement, et les perspectives d'évolution internationale de nos principaux clients équipementiers sont encore aléatoires. Aussi nous restons relativement prudents sur les activités de vision industrielle.

L'activité i2s-Digibook est maintenant réellement confrontée à une hyper-fragmentation du marché. Les offres concurrentielles se multiplient dans le bas de gamme, sans que le marché global croisse en chiffre d'affaires. Ce qui a une conséquence directe sur les prix et donc sur les marges de cette activité. Deux de nos marchés internationaux, la Russie et le Brésil, se sont effondrés, et la croissance effective sur des marchés en émergence (Chine, Afrique) n'est pas encore totalement établie.

Les risques techniques, en particulier sur les sources d'approvisionnement en composants électroniques et optiques ont augmenté. La pression internationale sur les prix, les fluctuations imprévisibles de ces marchés, provoquent davantage de problèmes de non-qualité de ces composants pouvant mettre en retard certaines de nos productions.

1.9. Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la société

Par un contrat « Coopaterme », la société i2S a bénéficié d'une couverture de change en DOLLAR US pour la période du 1er décembre 2015 au 1er février 2016. Les créances et dettes courantes en DOLLAR US dont l'échéance est antérieure au 31 décembre 2015 ont été comptabilisées aux cours prévus par ce contrat. Les commandes clients et fournisseurs d'un montant unitaire supérieur à 80 000 DOLLARS US font l'objet d'une couverture de change spécifique à chaque commande dans le cadre de contrats « Performance change sérénité » et sont évaluées aux cours prévus par ces couvertures de change. Les autres créances et dettes sont évaluées au cours de clôture.

2. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

Le montant de la dette fournisseurs, hors factures non parvenues, représente un montant de 1 554 578 € au 31 décembre 2015

Total des dettes fournisseurs au 31 décembre 2015	Échéance janvier 2016	Échéance février 2016	Échéance mars 2016	Échéance postérieure à mars 2016
1 554 578 €	829 760 €	718 880 €	0 €	5 938 €
Total des dettes fournisseurs au 31 décembre 2014	Échéance janvier 2015	Échéance février 2015	Échéance mars 2015	Échéance postérieure à mars 2015
1 542 727 €	927 176 €	615 551 €	0 €	0 €

3. PERSPECTIVES D'AVENIR – EVOLUTION PREVISIBLE

Les axes de développement définis pour 2016 sont :

- L'activité de Vision Industrielle devrait logiquement progresser sous l'influence de trois facteurs :
 - o Une augmentation du volume des produits custom pour nos clients équipementiers ;
 - o Une augmentation des ventes de nouveaux produits standards à haute valeur ajoutée ;
 - o Une diminution de la distribution des produits standards ;
- L'activité DigiBook devrait trouver un nouvel essor par la conjonction de :
 - o La croissance naturelle des ventes sur les marchés émergents ;
 - o La maturité de la nouvelle gamme des scanners Quartz, Escan et CopiBook et des suites logicielles associées, appuyée par un réseau de distribution motivé ;
 - o La conquête de nouveaux marchés d'offre globale (Conseil, scanner, logiciel et service) en ventes directes.

Sur le plan général, il est envisagé de poursuivre nos efforts d'amélioration de nos services techniques (support, R&D et production). Il est également envisagé de renforcer le marketing et le back office commercial.

Bien que très dépendant des environnements économiques internationaux, et restant prudents quant à nos capacités opérationnelles, nous espérons une évolution positive de notre activité.

4. EVENEMENTS NOTABLES SURVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2016

Nous vous précisons que le Conseil d'Administration du 25 avril 2016, usant de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015, a décidé de procéder à l'annulation de 40.557 actions détenues en autocontrôle, soit 2,21 % du capital social et a, en conséquence, décidé de réduire le capital social d'une somme de 30.143,73 € (montant arrondi), correspondant à l'annulation des 40.557 actions de 0,74 € (montant arrondi) de valeur nominale ; le capital social étant ainsi ramené à 1.334.989,54 € divisé en 1.796.167 actions.

5. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société est soumise à différentes obligations dont notamment la norme ROHS, la directive DEEE, responsabilité sociétale des entreprises (RSE), Elle adapte son organisation et ses pratiques en fonction de l'évolution de ces obligations.

Par ailleurs, la société est certifiée ISO 9001 et ISO 13481.

6. RISQUES DE MARCHÉ

Les tensions liées à la géostratégie internationale (Moyen orient, Pays d'Afrique du nord, Russie,..), perçues sur des zones de croissance, nous incitent à la plus grande prudence.

D'autre part, les changements de comportement d'achat, l'abaissement de certaines barrières d'entrées technologiques, et l'apparition de nouveaux modèles économiques impactent directement les marchés, faisant apparaître de nouvelles formes de services et d'usage des équipements, et modifiant de façon significative les chaînes de valeurs externes.

Nos sources d'approvisionnement en composants électroniques et optiques restent fragiles et dépendantes d'un environnement économique mondial incontrôlé.

7. COMPTES ANNUELS

7.1.Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe des comptes annuels toutes précisions et justifications.

7.2.Résultats économiques et financiers

Au cours l'exercice clos le 31 décembre 2015, notre chiffre d'affaires hors taxe sur la valeur ajoutée s'est élevé à 13 804 406 €
 contre, pour l'exercice précédent correspondant à une période de même durée ... 14 025 933 €

Notre chiffre d'affaires a donc diminué en cours d'exercice en valeur absolue de 221 527 €
 soit de 1,58 % en valeur relative.

Le produit de nos ventes et prestations de services nous a permis de couvrir toutes nos charges et fait apparaître un résultat d'exploitation bénéficiaire de 973 €
 contre, pour l'exercice précédent, un résultat bénéficiaire de 40 629 €

soit une diminution en valeur absolue de 39 656 €
 et de 97,60 % en valeur relative.

Le résultat courant avant impôts, compte tenu des charges et produits financiers, est bénéficiaire de 7 142 €
 contre, pour l'exercice précédent, un bénéfice de 46 934 €

soit une diminution en valeur absolue de 39 792 €
 et de 84,78 % en valeur relative.

Le résultat net, compte tenu de crédits d'impôts et des charges et produits exceptionnels, est un bénéfice de 211 870 €
 contre, pour l'exercice précédent, un bénéfice de 218 023 €

soit une diminution en valeur absolue de 6 152 €
 et de 2,82 % en valeur relative.

Ces résultats s'entendent après inscription en charges, notamment :

- de dotations aux amortissements sur immobilisations, pour	97 247 €
- de dotations aux provisions sur actif circulant, pour.....	187 697 €
- de dotations aux provisions pour risques et charges, pour	23 890 €
- d'autres charges d'exploitation, pour.....	79 118 €
dont 45 106 € de pertes sur créances irrécouvrables	
- de frais financiers, pour	32 149 €
- de différences négatives de change, pour.....	11 450 €
- de charges exceptionnelles sur opérations en capital, pour	17 599 €

Et après inscription en produits :

- de subventions d'exploitation, pour	46 541 €
- de reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges, pour.....	353 991 €
- de produits financiers, pour	49 767 €
dont notamment :	
* 23 804 € de produits sur comptes à terme	
* 25 426 € de différences positives de change	
- de reprises exceptionnelles sur provisions et transferts de charges, pour.....	87 008 €
- de produits exceptionnels sur opérations en capital, pour	20 274 €
- de crédits d'impôts, de.....	115 045 €

7.3. Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous précisons que la société a supporté des charges non déductibles des bénéfices pour un montant de 5.964 €.

La réintégration fiscale de ces charges a réduit le déficit reportable à due concurrence.

7.4. Proposition d'affectation du résultat

En ce qui concerne le bénéfice net comptable de l'exercice écoulé, soit la somme de 211 870 €, nous vous proposons de l'affecter en totalité à l'amortissement partiel du compte « report à nouveau débiteur ».

7.5. Rappel des dividendes distribués

Nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

7.6. Résultat de la société au cours des 5 derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

8.1. Prise de participation et prise de contrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après les diverses informations obligatoires relatives aux prises de participation significatives ou aux prises de contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, notre société n'a pris aucune participation significative ou contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

8.2. Activité des filiales et participations

Pendant le même exercice, le résultat de l'activité de nos filiales et participations s'exprime par les chiffres ci-après :

Assy

Société de droit suisse

Pourcentage de capital détenu par i2S

: 33%

Principaux résultats au titre du dernier exercice clos

Date de clôture	30/06/2015	30/06/2014
	12 mois	12 mois
Capital social	CHF 150 000	CHF 150 000
Chiffre d'affaires	CHF 2 548 381	CHF 3 316 136
Résultat courant après impôts	(CHF 78 713)	CHF 24 570

i2S Vision

Société de droit français

Pourcentage de capital détenu par i2S: 100% Création en décembre 2009

Principaux résultats au titre du dernier exercice clos

Date de clôture	sans activité
Capital social	5 000 €

Vous trouverez dans l'annexe comptable des informations complémentaires concernant les filiales et participations.

En décembre 2013, i2s avait vendu sa participation dans la Société ARKHENUM. Cette vente était assortie d'un droit de suite en cas de revente de ces titres ou du fonds de commerce de la Société ARKHENUM. La revente de ces titres est intervenue en janvier 2016 et il doit revenir à i2S au titre de ce droit de suite une indemnité de 57,6 K€.

8.3. Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale

En application des dispositions de l'Ordonnance du 31 juillet 2014, nous vous indiquons ci-après les conventions intervenues, directement ou par personne interposée - à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales - entre d'une part le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre société et d'autre part, une filiale dont notre société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social :

Néant

9. CAPITAL SOCIAL

9.1. Variation du capital social au titre de l'exercice écoulé

Aucune variation n'est intervenue au cours de l'exercice 2015.

9.2. Informations relatives à la détention du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons que :

- détiennent plus du quart du capital social et des droits de vote (seuil identique à l'exercice précédent) :
 - Alain RICROS
 - Jean-Louis BLOUIN
- détient plus du dixième du capital social et des droits de vote de la société :
 - Jean-Pierre GERAULT

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, Jean-Pierre GERAULT détenait plus des trois-vingtièmes des droits de vote de la société. Compte tenu de la cession par ce dernier, le 11 septembre 2015, d'un bloc hors marché de 35 000 actions, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, son seuil de détention des droits de vote a été réduit et est passé de plus des trois-vingtièmes à plus du dixième. Son seuil du pourcentage de détention du capital est quant à lui inchangé.

9.3. Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres

En vertu des dispositions des articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous informons que les membres du Conseil d'Administration n'ont cédé ou acquis aucune action au cours de l'exercice 2015.

9.4. Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2015.

A cette date, il n'y a aucune action détenue par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce (les actions attribuées gratuitement aux salariés antérieurement au 7 août 2015 n'étant pas prises en compte).

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015 a autorisé, pour une durée de 38 mois, le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre par la société au profit des membres du personnel salarié de la société et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de Commerce.

Nous vous précisons que le Conseil d'Administration n'a pas utilisé cette autorisation au cours de l'exercice écoulé.

9.5. Rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'acquisition d'un nombre d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital, pendant une durée de 18 mois, soit jusqu'au 16 décembre 2016.

Le Conseil d'Administration a utilisé cette autorisation au cours de l'exercice 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous informons que la société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les opérations suivantes sur ses propres actions :

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	38 742
Cours moyen d'achat des actions au cours de l'exercice	1,99 €
Frais de négociation	118,80 €
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	0
Cours moyens des ventes des actions au titre de l'exercice	
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice	52 770
Pourcentage de capital auto-détenu à la clôture de l'exercice	2,87 %
Valeur nette comptable des actions propres à la clôture de l'exercice	92 962,69 €
Valeur nominale des actions propres à la clôture de l'exercice	0,74 € (montant arrondi)

Valeur de marché des actions propres à la clôture de l'exercice (valeur au coût d'achat)	108 702,20 €
---	--------------

Nous vous précisons qu'au 31 décembre 2015, la société détenait 14 028 de ses propres actions acquises au titre d'une précédente autorisation.

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
Achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision en date du 21 mars 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers	0
Couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions	0
Annulation des actions acquises, par voie de réduction de capital, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration	38 742*
Total	38 742

* dont 746 actions qui devront être réallouées

Aucune réallocation des actions de la société à d'autres finalités ou objectifs n'a été réalisée.

La date limite d'utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015 expirant le 16 décembre 2016, nous vous demandons de bien vouloir annuler cette autorisation et la remplacer par une nouvelle autorisation du Conseil d'Administration, pour une nouvelle durée de 18 mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'acquisition d'un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation et de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Il apparaît toujours opportun que la société utilise ces dispositions dans le contexte actuel :

- (i) aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision en date du 21 mars 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers,
- (ii) aux fins d'assurer la couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- ou (iii) aux fins d'annulation.

L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait et que les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne pourrait être supérieur au prix le plus élevé entre le dernier cours coté et le meilleur prix proposé ou autrement dit la meilleure limite à l'achat.

En outre, le montant maximum que la Société serait susceptible de payer en vue de l'acquisition desdites actions s'élèverait à 500.000 €.

Enfin, le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs pour mettre en œuvre cette autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités et conditions, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat,
- passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de mandater un intermédiaire pour transmettre les ordres ou de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire,
- déléguer au Directeur Général et/ou au Directeur Général Délégué les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération.

Nous vous demandons également de bien vouloir décider que les actions achetées dans le cadre de la délégation visée ci-avant, pourraient être annulées par voie de réduction du capital social de la société dans les conditions légales et réglementaires.

Par suite, tous pouvoirs seraient donnés au Conseil d'Administration :

- en vue de réduire le capital social de la société par voie d'annulation d'actions de la société, dans la limite de 10 % du capital de la société par périodes de vingt-quatre mois, conformément aux dispositions de l'article L. 225-229 du Code de Commerce,
- à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de cette autorisation et à l'effet de modifier en conséquence les statuts de la société.

9.6. Ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions

Néant

9.7. Délégations de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation du capital social

Au présent rapport est annexé un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration aux fins d'augmentation du capital social immédiatement ou à terme.

10. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

10.1. Direction de la société

Nous vous rappelons qu'après l'Assemblée Générale Mixte du 8 avril 2013 qui a modifié le mode de gouvernance de la société par l'adoption d'un Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 8 avril 2013, a choisi le mode de direction générale de la société

Le mode de direction moniste a été choisi, le Président du Conseil d'Administration étant également Directeur Général.

Un Directeur Général Délégué assiste en outre le Président Directeur Général.

Ce mode de direction est toujours en vigueur.

10.2. Examen des mandats

Nous vous précisons qu'aucun mandat n'arrive à expiration.

10.3. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 al 3 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société pour chacun des mandataires sociaux de la société, au cours de l'exercice écoulé :

NOM, Prénom, Domicile	Sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance ou des fonctions salariées au sein de la société, des sociétés du groupe ou des sociétés tierces françaises ou étrangères
<p><u>Président du Conseil d'Administration & Directeur Général</u></p> <p>Alain RICROS 295, rue de Rabel Lieu-dit Grand Pelon 40990 GOURBERA</p> <p><u>Membre du Conseil d'Administration & Directeur Général Délégué</u></p> <p>Jean-Louis BLOUIN 55, rue Bellus Mareilhac 33200 BORDEAUX</p> <p><u>Membre du Conseil d'Administration jusqu'au 14 avril 2015</u></p> <p>André DUCASSE 11, rue de Mata 33170 GRADIGNAN</p>	<p><u>Président</u></p> <p>AQUITAINE CREATION INVESTISSEMENT 417 782 257 RCS BORDEAUX</p> <p>A. RICROS CONSULTANTS 528 773 617 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Président représentant i2S</u></p> <p>i2S VISION 519 086 847 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Administrateur Unique</u></p> <p>GIE AQUITAINE CAPITAL GESTION 483 402 269 RCS BORDEAUX</p>

<p><u>Membre du Conseil d'Administration</u></p> <p>Alain MAINGUY Résidence Penne 81140 PENNE DU TARN</p>	<p><u>Président</u></p> <p>INTERNATIONAL ADVANCED MANAGEMENT CONSULTING SAS (« IAMC Group ») 810 545 954 RCS ALBI</p>
<p><u>Membre du Conseil d'Administration</u></p> <p>Monsieur Hervé BERTHOU 19 avenue de Gradignan 33600 PESSAC</p>	<p><u>Administrateur</u></p> <p>ALLGOOB 499 570 604 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Gérant</u></p> <p>HB DEVELOPPEMENT 524 372 828 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Président (représentant légal de HB DEVELOPPEMENT)</u></p> <p>BDL SYSTEMES 349 386 342 RCS BORDEAUX</p>
<p><u>Membre du Conseil d'Administration</u></p> <p>Monsieur Gilles RAYMOND 22 captains Lauding 94920 TIBURON CA – Etats Unis</p>	<p><u>Président :</u></p> <p>NEWS REPUBLIC 503 085 342 RCS BORDEAUX</p>

10.4. Fixation du montant global des jetons de présence

Nous vous demandons de bien vouloir fixer le montant global des jetons de présence qui pourraient être versés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice en cours afin de les dédommager de leurs déplacements et de leur temps de présence aux réunions dudit Conseil.

11. COMMISSAIRES AUX COMPTES

11.1. Examen des mandats

Nous vous précisons que les mandats des commissaires aux comptes n'arrivent pas à expiration.

11.2. Honoraires

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes a fait l'objet d'une diffusion par la voie d'un communiqué conformément aux dispositions de l'article L. 820-3 du Code de Commerce et de l'article 222-8 du Règlement Général de l'AMF.

12. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

12.1. Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver lesdites conventions.

12.2. Rapport sur les comptes annuels

Ce rapport est également tenu à votre disposition.

13. MISE EN HARMONIE DES STATUTS

Nous vous proposons de mettre en harmonie :

- le premier alinéa du II – 2 de l'article 9 « Forme – Transmission des actions - Identification des détenteurs de titres » avec les dispositions de l'Ordonnance du 3 décembre 2015 modifiant l'article L. 233-7 du Code de Commerce ;
- et le deuxième alinéa du III de l'article 20 « Assemblée Générale » avec les dispositions du Décret du 8 décembre 2014 modifiant l'article R. 225-85 du Code de Commerce.

Par suite, nous vous demandons de modifier corrélativement les articles 9 « Forme – Transmission des actions - Identification des détenteurs de titres » et 20 « Assemblée Générale » comme suit :

Article 9 « Forme – Transmission des actions, Identification des détenteurs de titres »

Le premier alinéa du II – 2 serait supprimé et remplacé par l'alinéa suivant :

« Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, une fraction au moins égale à cinq pour cent (5 %) du capital ou des droits de vote de la société ou à tout seuil légal visé sous l'article L. 233-7 – I – alinéa 1 du Code de Commerce, doit informer la société et l'Autorité des Marchés Financiers dans les termes, délais et conditions des articles L. 233-7 du Code de Commerce et 223-14 et 223-15-1 du Règlement Général de l'AMF. »

Le reste de l'article serait inchangé.

Article 20 « Assemblée Générale »

Le deuxième alinéa du III serait supprimé et remplacé par l'alinéa suivant :

« Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter à distance, quel que soit le nombre de ses titres de capital dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et enregistrés à son nom au deuxième jour ouvré précédent l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. »

Le reste de l'article serait inchangé.

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien nous témoigner et vous prions d'agréer, Chers Actionnaires, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Conseil d'Administration

Annexe 1

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 365 133	1 365 133	1 365 133	1 365 133	1 365 133
Nombre d'actions ordinaires	1 836 724	1 836 724	1 836 724	1 836 724	1 836 724
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	14 064 886	14 321 764	13 732 154	14 025 933	13 804 406
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	452 198	366 367	23 346	(292 253)	274 580
Impôt sur les bénéficiaires	(392 913)	(133 284)	(97 534)	(205 656)	(115 045)
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	441 758	(563 346)	(688 771)	218 023	211 870
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation, avant dotation aux amortissements et provisions	0,25	0,20	0,01	(0,16)	0,15
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,24	(0,31)	(0,37)	0,12	0,12
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	66	67,5	63,6	65,7	62,1
Montant de la masse salariale	2 634 469	2 705 744	2 683 402	2 830 744	2 728 048
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc, œuvres sociales)	1 322 444	1 382 469	1 287 846	1 375 496	1 291 597

Annexe 2

TABLEAU SUR LES DELEGATIONS DE COMPETENCE OU DE POUVOIRS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL
DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2015

Délégations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire				Délégations utilisées par le conseil d'administration		
DATE AGE	TYPE DE DELEGATION	MONTANT	DUREE	DATE	MONTANT	SOLDE
08/04/2013	Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salariés et/ou certains mandataires sociaux (délégation de pouvoirs)	5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration	38 mois (autorisation annulée par l'Assemblée Générale du 16/06/2015)			5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration
16/06/2015	Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salariés et/ou certains mandataires sociaux (délégation de pouvoirs)	5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration	38 mois			5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration